

Image not found or type unknown



Immatriculer une voiture belge saisie en France

Par **Kajacq**, le **15/06/2017** à **16:53**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté en France une voiture d'origine belge mais saisie en France par le Trésor Public français et vendue par un commissaire priseur français.rnrnPour l'immatriculer, le contrôle technique a été fait, il est bon.rnrnJ'ai téléphoné à la dreaf qui m'a répondu qu'il n'y avaient pas besoin de le contrôler car le véhicule a été vendu par l'Etat Français.rnrnÀ la préfecture, ils n'ont pas voulu me faire la carte grise car je n'ai pas la carte grise originale, seulement le certificat de vente du commissaire priseur et ils me réclament aussi le quitus fiscal.rnrnPouvez-vous m'aider à clarifier tout ça ? Qui a raison ? Comment m'en sortir ?rrnrnMerci.